



## COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/5347/EM/2025

### COMMUNIQUE A L'INTENTION DES DEMANDEURS DES SERVICES LIES A L'IMMATRICULATION DES VEHICULES ET MOTOS

Il est porté à la connaissance des contribuables demandeurs des services de transfert, changement d'usage, changement de couleur, demande de duplicata, etc. que la passation des commandes des dossiers se fait désormais suivant les horaires ci-dessous :

#### Avant-midi

- La 1<sup>ère</sup> tranche : De 7h30 à 9h30
- La 2<sup>ème</sup> tranche : De 9h31 à 12h00

**Après-midi** : la commande se fait de 14h00 à 15h00

**NB** : Le dossier du véhicule ou moto est commandé par son propriétaire ou son représentant sur présentation d'une procuration notariée.

Tous les contribuables demandeurs desdits services sont appelés à se conformer à ces horaires et à se munir à chaque fois de tous les documents exigés.

Fait à Bujumbura, le 02/9/2025

LE COMMISSAIRE GENERAL  
Commisariat Général  
B.P: 3465 BUJUMBURA  
Emmanuel MBONIHANKUYE